

Alerte : Harcèlement sexuel, violences sexistes et sexuelles dans l'académie de Créteil

Le rectorat de Créteil a été informé par SUD éducation de plusieurs situations de violences sexistes et/ou sexuelles dans des établissements scolaires pendant l'année 2018/2019, or l'inaction ou la gestion scandaleuse de l'administration a systématiquement mis en difficulté les victimes de ces violences. SUD éducation 93 dénonce les mauvaises réponses du rectorat : refus d'intervenir, politique de l'autruche ou déplacement des victimes... alors que la loi impose de protéger les agent-e-s !



**Assez de violences contre les femmes !
Luttons pour l'égalité dans
l'éducation nationale !**

Les violences à l'encontre des femmes ne se bornent pas à la sphère privée comme le montre le Défenseur des droits : **1 femme sur 5 affirme avoir vécu des situations de violences au travail** et seulement 5% des femmes portent plainte pour dénoncer des violences qui ont lieu dans la sphère professionnelle. Ces violences qui comprennent les insultes, les discriminations, le harcèlement, les menaces, le chantage, mais aussi les agressions physiques et sexuelles, doivent cesser. Parmi les victimes de ces violences, les femmes célibataires, bisexuelles et lesbiennes sont plus exposées au harcèlement.

Harcèlement sexuel au travail, comment le repérer?

Le harcèlement sexuel peut se manifester par des propos ou gestes à connotation sexuelle, par une attitude particulièrement insistante malgré des refus répétés ou encore par des propositions de nature sexuelle. Deux types de harcèlement sexuel sont distingués : celui qui repose sur la répétition d'actes de harcèlement et celui qui résulte de la commission d'un seul acte.

La loi n°2012-954 du 6 août 2012 prévoit que ces propos ou comportements à connotation sexuelle :

- soit portent atteinte à la dignité de cette personne en raison de leur caractère dégradant ou humiliant ;
- soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Le harcèlement sexuel peut être le fait d'un collègue ou d'un supérieur hiérarchique.



Le rectorat de Créteil doit prendre ses responsabilités et adopter une véritable politique de lutte contre les violences faites aux femmes au travail !

SUD éducation 93 dénonce les pratiques de l'administration qui :

- n'accuse pas réception des signalements auprès des agent-e-s qui dénoncent les violences sexistes et sexuelles, les laissant dans l'incertitude,
- reçoit les victimes pour leur demander comment elles étaient habillées ce jour-là,
- ne propose en premier lieu aucune mesure d'accompagnement ou de protection,
- lorsqu'elle agit, tente de convaincre les victimes d'être déplacées.

Le rectorat de Créteil ne respecte aucune des mesures qui sont préconisées par les lois et les circulaires de lutte contre le harcèlement sexuel, le rectorat de Créteil ne protège pas les agentes des violences sexuelles et sexistes en laissant agir les agresseurs dans l'impunité la plus totale.

SUD éducation 93 porte des revendications pour lutter contre les violences faites aux femmes au travail

- la création d'une cellule d'écoute et de conseil au rectorat capable de répondre aux collègues,
- la création d'un poste de référent-e "violences faites aux femmes" au sein du service des ressources humaines du rectorat afin d'éviter que les signalements de violences sexistes ou sexuelles ne restent des semaines sinon des mois sans réponse,
- des campagnes de prévention,
- des formations assurées par l'AVFT (Association contre les Violences faites aux Femmes au Travail) pour les équipes qui en ressentent le besoin,
- des mesures de protection des agentes qui dénoncent les violences sexuelles ou sexistes avec la suspension avec traitement des agresseurs présumés le temps que le rectorat procède à des enquêtes administratives,
- l'application effective des lois, circulaires... relatives à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail,
- l'établissement et la publicisation de sanctions claires à l'égard des auteurs.

Quelques exemples de harcèlement sexuel au travail :

- Il me touche sans cesse lorsqu'il me parle,
- Il m'envoie des messages où il mélange informations professionnelles et des propos sur mon physique ou qui concernent mon intimité,
- Il pose des questions intimes sur ma vie privée,
- Il me fait sans cesse des "blagues" : "quand est-ce qu'on couche ensemble?"
- Il a des gestes ou des propos déplacés à mon encontre.

Le syndicat, un outil pour lutter contre les violences faites aux femmes

Si vous êtes témoin ou victime de ce type de situation, ne restez pas isolé-e, contactez SUD éducation 93.

contact@sudeducation93.org
01.55.84.41.26 ou 06.88.66.47.23
www.sudeducation93.org

Ne laissons pas les violences contre les femmes impunies, organisons-nous pour lutter contre le sexisme !